

<https://www.officedubacbenin.bj/spip.php?article14>



Comment s'inscrire au Baccalauréat

- Bon à savoir -



Date de mise en ligne : mardi 24 octobre 2023

Copyright © Office du Baccalauréat - Tous droits réservés

Comment s'inscrire ?

L'inscription au Baccalauréat de l'Enseignement du Second Degré se fait en deux étapes :

- la préinscription avec le dépôt physique des dossiers par les responsables d'établissement ou le candidat libre ;
- la validation de l'inscription par l'Office du Baccalauréat après vérification des différentes pièces qui constituent le dossier.

Comment faire la préinscription électronique

- Disposer d'un identifiant de connexion (login) et d'un mot de passe attribués par l'Office du Baccalauréat ;
- se connecter au serveur de l'Office du Baccalauréat à partir d'un navigateur (Mozilla firefox de préférence) ;
- aller sur le lien <https://www.bac.bj> pour les établissements et le lien <https://www.inscription.bac.bj> pour les candidats libres.
- se connecter ;
- saisir les informations relatives à chaque candidat (pour les prénoms, les premières lettres en majuscules et le reste en minuscules, de même que les lieux de naissance) ;
- scanner la photo et imprimer le formulaire avec la photo pour les établissements ;
- imprimer et faire collationner à la fin de la saisie la liste par les candidats eux-mêmes et recueillir leur signature s'ils jugent toutes les informations saisies conformes à celles figurant sur leurs différentes pièces ;
- imprimer les formulaires de préinscription avec la photo du candidat et apposer toutes les signatures ainsi que la mention « Lu et approuvé ». Les contacts téléphoniques du candidat et du parent ou du tuteur sont exigés.

Où déposer les dossiers ?

Avant la fermeture du registre d'inscription, tous les dossiers rassemblés doivent être convoyés à l'Office du Baccalauréat ou dans un autre lieu indiqué à cet effet.

NB : Un ramassage des dossiers prêts avant échéance est organisé par l'Office du Baccalauréat ; les chefs d'établissement sont informés en temps opportun des dates et lieux prévus cet effet.